

Habilitation des examinateurs-correcteurs du Diplôme d'études en langue française (DELFF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF)

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

- Spécifique : ■ **Services à la personne et à la collectivité - Formation initiale et continue**

L'habilitation des examinateurs-correcteurs DELF-DALF permet de corriger les épreuves du Diplôme d'études en langue française (DELFF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF) et d'évaluer le niveau des candidats à l'oral. Le DELFF correspond aux niveaux du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe A1 à B2, et le DALF correspond aux niveaux

du Cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe C1 et C2.

Code(s) NAF : **85.42Z**

Code(s) NSF : **100**

Code(s) ROME : **K2111**

Formacode : **15254**

Date de création de la certification : **22/05/1985**

Mots clés : **FRANCAIS**, **Correcteur**, **Examineur**, **Habilitation**

Identification

Identifiant : **1704**

Version du : **22/03/2016**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- [Arrêté du 10/07/2009](#) :
- [Arrêté du 22/05/1985](#) :

Non formalisé :

- **de répondre aux exigences des normes internationales de conception et de gestion du**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

L'habilitation des examinateurs et correcteurs du DELF-DALF permet de corriger les épreuves de production écrite, compréhension écrite et compréhension orale du Diplôme d'études en langue française (DELFF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF), et d'évaluer le niveau des candidats à l'oral.

La formation d'habilitation des examinateurs et correcteurs du DELF-DALF est assurée par le Centre international d'études pédagogiques ainsi que par des formateurs locaux dûment habilités par le Centre international d'études pédagogiques.

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- AUCUN

Descriptif général des compétences constituant la certification

Le CIEP, responsable de la gestion et de la conception du DELF-DALF, propose une formation afin d'habilitier les enseignants de français langue étrangère à la correction des quatre épreuves du DELF-DALF.

Cette formation des examinateurs-correcteurs, en vue de leur habilitation, se déroule en présence.

La formation se compose de 10 modules :

Module 1 - La présentation du CIEP et du dispositif DELF-DALF, le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Module 2 - Le niveau A1

Module 3 - Le niveau A2

Module 4 - Le niveau B1

Module 5 - Le niveau B2

Module 6 - Le niveau C1

Module 7 - Le niveau C2

Pour chaque niveau, la formation comporte les étapes suivantes : analyse d'épreuves, évaluation de compréhension et de productions écrites et orales pour chaque niveau, harmonisation des notations.

Module 8 - Le rôle de l'examineur

Module 9 - Les tests individuels

Module 10 - Le bilan de stage

Modalités générales

Afin de répondre aux exigences des normes internationales de conception et de gestion du Diplôme d'études en langue française (DELFF) et du Diplôme approfondi de langue française (DALF), la Commission nationale du DELF-DALF a chargé le CIEP d'assurer la formation des examinateurs et correcteurs du DELF-DALF en vue de leur habilitation.

Liens avec le développement durable

Aucun

Public visé par la certification

- Enseignants de langue étrangère, plus particulièrement de français langue étrangère

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Une attestation officielle valable cinq ans est émise par

le CIEP à l'issue de la formation.

Ce document pourra être utilisé dans tous les centres

DELF-DALF (1195 centres au 30/11/2015).

Pour l'entité utilisatrice

Seules les personnes habilitées par le CIEP sont autorisées

à corriger les copies des candidats et à les évaluer à l'oral.

Evaluation / certification

Pré-requis

Cette habilitation peut être proposée à tous les publics remplissant les prérequis suivants :

-être diplômé(e) en français langue étrangère et/ou avoir de l'expérience dans l'enseignement du français langue étrangère ;

-avoir au minimum le niveau immédiatement supérieur à celui visé par l'habilitation. (exemple : avoir un niveau B2 pour évaluer le niveau B1).

Compétences évaluées

A l'issue du parcours de formation de trente heures, les participants évaluent des productions orales et écrites dans les mêmes conditions que celles d'un examen DELF-DALF (temps limité et un seul visionnement).

On évalue ainsi les compétences constituant l'habilitation DELF-DALF :

- Analyser et appliquer les principes édictés dans le CECRL ;
- Comprendre les attentes et le déroulement des épreuves du DELF-DALF ;
- Analyser les descripteurs des niveaux ;
- Analyser les descripteurs des grilles d'évaluation ;
- Observer le comportement de l'examineur ;
- Évaluer des productions orales et écrites ;
- Comparer et harmoniser les notations, assurer l'objectivité de l'évaluation des productions orales et écrites.

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

L'habilitation d'examineurs-correcteurs DELF-DALF permet d'évaluer les épreuves du DELF-DALF (A1.1 à C2).

La validité est Temporaire

5 ans, renouvelable

Possibilité de certification partielle : oui

Étendue de la certification partielle :

Toutes les combinaisons possibles de A1.1 à C2

Durée de validité des composantes acquises :

5 ans, renouvelable

Durée accordée pour valider les composantes manquantes :

5 ans, renouvelable

Matérialisation officielle de la certification :

Attestation d'habilitation (format A4), personnalisée et signée par le

Centre(s) de passage/certification

- 1195 centres agréés en France et à l'étranger

directeur du Centre international d'études pédagogiques

Plus d'informations

Statistiques

56255 habilitations d'examineurs-correcteurs depuis 2005

Autres sources d'information

<http://www.ciep.fr/habilitations>